

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de L'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche
Service Stratégies Environnementales des Territoires
64.98

**RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 15 DECEMBRE 2017
SÉANCE PUBLIQUE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME CORINNE CHABAUD****OBJET : BP 2018 : délégation chasse et pêche**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la Déléguée à la chasse et la pêche, soumet au Conseil départemental le rapport suivant :

Le territoire des Bouches-du-Rhône est d'une grande richesse naturelle, mais il est fragile et soumis à de fortes pressions. Cette richesse patrimoniale, notre collectivité la préserve et la valorise d'une part en qualité de propriétaire d'espaces naturels et d'autre part en partenariat avec l'Etat, les autres collectivités, les acteurs sociaux économiques, les associations, les laboratoires et organismes de recherche et, plus largement avec les habitants du département dans le cadre de la solidarité territoriale.

Aujourd'hui, le défi relève de la nécessité d'intégrer l'environnement dans sa dimension transversale et stratégique à la notion de développement du territoire. Dans ce cadre, la politique liée à la pratique de la pêche et à l'activité cynégétique s'emploie à soutenir le monde associatif pour mieux connaître, mieux former et informer au travers d'actions visant à une pratique cohérente avec les valeurs défendues par notre institution. L'objectif est de développer la solidarité territoriale et de construire le lien entre l'action départementale «institutionnelle» et chacun des territoires dans leurs spécificités.

La Fédération des Bouches-du-Rhône pour la pêche et la protection des milieux aquatiques a développé ces 15 dernières années une politique partenariale avec les associations locales afin que la pratique de cette activité soit complètement intégrée à la gestion des milieux et des espèces. Dernièrement, la mise en service de l'écloserie de la Fédération a été une étape supplémentaire vers la pratique responsable de cette activité sur notre territoire.

Enfin, la politique cynégétique du Département est quant à elle articulée autour de deux axes définis ; d'une part, un accompagnement de cette pratique sur les domaines départementaux dépendant d'un conventionnement et, d'autre part, l'octroi de subventions aux sociétés communales de chasses liées à une gestion raisonnée de la ressource et en cohérence avec les usages des espaces naturels.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil départemental de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL